[illegible] Lotz Charles, A. Herbert, et Désiré Roucel.

Au cimetière, M. A. Colin, vice-président de la société des anciens du « Cantaure », a prononcé un émouvant discours.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— Mariage. — A St Leu et l'église Sainte-Catherine, à Lille, le mariage de Mlle Anne-Marie Dassonville avec M. Pierre Dubrulle.

Les témoins de parté étaient M. Médard Duthoit et M. Eugène Motte, député ; ceux de la mariée, MM. Verley-Crouan et Achille Mathon.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement l'enrouement, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, la fatigue de la voix, les angines, faites usage des Tablettes du Dr Vatel ; quelques jours de traitement suffisent.

Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée contre mandat de 1 fr. 25, adressé à M. Bertinet, pharmacien de 1re classe, rue des Lions, 14, à Paris.

Funérailles de M. Cordonnier

MAIRE D'AUBERS

Les funérailles du très regretté maire d'Aubers ont eu lieu, hier, jeudi.

Durant sa longue carrière, M. Vincent Cordonnier ne connut que le travail, car dans les fonctions diverses qu'il avait acceptées, sa grande modestie l'empêcha toujours de voir des honneurs ; du moins ses funérailles ont-elles été une preuve manifeste de l'estime universelle qui entourait cet excellent homme de bien.

Le membre important de personnalités et d'amis venus pour l'accompagner à sa dernière demeure, et qui tous ne se lassaient de faire l'éloge du défunt, les hommages funèbres que la commune d'Aubers lui a rendue avec une unanimité touchante, tout proclamait bien haut qu'il a passé en faisant le bien, et qu'il emporte en quittant ce monde, les regrets sincères de tous ceux qui l'ont connu.

La levée du corps, à la ferme du Jéneguoy, a été faite par M. le curé d'Aubers assisté d'un nombreux clergé. La Fanfare, sous la conduite de M. Louis Thomas, exécute sur le parcours des marches funèbres d'un effet saisissant.

La société des pompiers, que commande le lieutenant Louis Blanquart, rend les honneurs et forme la haie.

En tête du cortège sont groupées les trois écoles ; puis suivent les Anciens Militaires avec, à leur tête, leur vice-président, M. Delecourt ; la Société de Secours Mutuels Saint-Vaast, que préside M. Arsène Cordonnier ; une délégation de la chorale Aubersoise, etc.

Le deuil était conduit par les enfants du défunt que des ecclésiastiques accompagnaient.

Le Conseil municipal au complet figurait en tête.

Les coins du poêle sont tenus par MM. Crespel, maire de La Bassée ; Debeaussart, adjoint ; Delattre, maire d'Herlies, et Parent, maire de Haubourdin.

L'office funèbre, très solennel, est chanté par l'Union républicaine, dirigée par M. Lespilliez, remplaçant M. Louis Cordonnier, fils du défunt.

L'église, toute tendue de draperies de deuil, est trop petite pour la circonstance et l'imposant défilé de l'offrande est loin d'être terminé quand l'office s'achève.

Après l'Evangile, M. le curé d'Aubers fait la recommandation d'usage et ajoute : « Il m'est interdit de faire ici l'éloge d'un défunt, d'ailleurs cet éloge serait inutile, car il se trouve sur toutes les lèvres comme dans tous les cœurs de ceux qui ont connu ce magistrat, véritable ami de l'ordre et de la religion. Cher monsieur Cordonnier, c'est trop tôt quitter cette paroisse, où l'on avait encore tant besoin de vous. Mais ce que Dieu a voulu est bien qu'il y a de mieux, et nous n'avons qu'à prier ce Juge infaillible de vous faire goûter le repos des élus après le travail de cette vie. »

Dans la nombreuse assistance, nous remarquons MM. Dessoite, député du Nord ; Barrois-Brame, conseiller général ; M. Crespel, maire de La Bassée, et M. Lecrocart, tous deux vice-présidents du Comice agricole de Lille ; les Frères Diogène et Agathon, supérieurs provinciaux des Frères Maristes, anciens professeurs du pensionnat de Beaucamps ; MM. Bouque, Fleurent, Louis Dérousseaux, Ch. Delfos, Bayeux, et un très grand nombre d'autres anciens élèves de Beaucamps ; M. Barthélemy, agent général, et M. Delaporte, secrétaire général des mines de Nœux ; MM. Descamps, maire de Frœmelles ; Delrue, maire d'Illies ; Descamps-Carlier, maire d'Ennetières ; Desbonnets, maire de Beaucamps ; Debeurrée, maire de Violaine ; le comte d'Hespel, président de la Fédération des Syndicats agricoles du Nord ; Delefortrie, maire d'Escobecques ; Jean Brasme, adjoint au maire de Wières ; Duchâtel, de La Bassée ; Delaberre, de Longuesse ; Marsy, de Laventie ; le brigadier de gendarmerie de La Bassée, etc., etc.

Les discours

Au cimetière, après les dernières prières, M. Debeaussart, adjoint, prend la parole et s'exprime ainsi :

[illegible]

Quatorze adjoints depuis février 1870, il est dû mettre le 21 mai 1900, et dès lors sans interruption il se donna tout entier au mandat qui lui avait été confié.

Affable et tolérant, il s'était attaché à maintenir dans notre bon pays, l'union et la concorde, et il y avait réussi.

Administrateur sagace et prudent, il a géré les affaires municipales au mieux des besoins de la commune et des intérêts de la population.

Ce fut sous son administration que prirent naissance la musique et la compagnie de pompiers, et tous deux sociétés n'ont fait que prospérer sous son action bienveillante et amie.

Aussi venait-il de voir ses pouvoirs renouvelés, dimanche dernier, à une grande majorité, lorsque, terrassé soudainement par un mal implacable, il fut à peine le temps d'être transporté de la mairie à sa ferme pour y rendre, en quelques jours, le dernier soupir. On peut dire en toute vérité qu'il est mort à la tâche, à son poste de combat.

Ce fut une stupeur dans le village et une explosion de regrets et de sympathie sincères dans tous les cœurs.

Que sa famille reçoive ici l'expression des sentiments unanimes de la population d'Aubers et l'assurance que le nom et la mémoire de M. Cordonnier demeureront parmi nous comme le nom et la mémoire d'un homme qui a passé en faisant le bien et que tous avaient beaucoup aimé !

Qu'elle puise dans ses consolations chrétiennes les consolations nécessaires au coup qui la frappe. Catholique pratiquant et agissant, M. Cordonnier a certainement reçu là-haut la récompense réservée aux bons serviteurs et c'est auprès de Dieu que nous le retrouverons un jour !

M. Dassette prononce alors un discours ému et retrace finement la leçon qui se dégage d'une vie exemplaire comme celle du vaillant et toujours modeste citoyen que fut M. Vincent Cordonnier.

Au nom de l'Association des Anciens élèves de Beaucamps, dont M. Cordonnier était président, M. Louis Bouque parle ensuite :

C'était, dit-il, un vrai catholique, un vrai croyant, il n'a cessé de mener le bon combat, ainsi nous avons la ferme conviction que Dieu, dans sa justice et sa miséricorde, a déjà récompensé là Haut son bon serviteur.

Le deuil qui frappe la Société des Anciens Élèves de Beaucamps cruellement ressenti. En effet, Vincent Cordonnier, malgré ses occupations incessantes, était l'âme véritable de la Société. Ami intime du regretté Louis Dessousseaux, premier président de notre Association, il fonda en 1895 parmi les membres fondateurs et il est nommé secrétaire en 1897, lors de la fondation définitive. Il en remplit scrupuleusement les fonctions jusqu'à la mort de Louis Dessousseaux, après laquelle il est forcé par ses camarades d'accepter la présidence.

Tous ceux qui l'ont connu pendant cette période de près de quarante ans peuvent dire que c'est avec un plaisir extrême qu'il revenait plusieurs fois chaque année dans cette maison de Beaucamps, où il avait été élevé, pour y revoir ces maîtres dévoués, ces Petits Frères de Marie, dont l'éducation chrétienne n'est répandue sur toute la région, pour y rencontrer aussi ses amis, ses camarades, entretenir ainsi la sympathie et fortifier l'amitié entre tous.

Son attachement aux maîtres de sa jeunesse, loin de s'affaiblir, ne fit que s'accentuer chaque année, je n'en veux comme preuve que la manifestation qu'il organisa le 26 juillet dernier pour la Société des Anciens Élèves de Beaucamps, à l'occasion de la prochaine expulsion des religieux et aimés et si dévoués de notre chère maison provinciale de Beaucamps. Toute la région se joignit véritablement aux Anciens du Pensionnat pour protester, avec le baron Dard, avec Vincent Cordonnier, contre la violation du droit naturel d'association visant la liberté d'enseignement pour les congrégations condamnées à disparaître ou à s'exiler.

Nous espérions conserver longtemps encore un tel homme à notre tête, au moment surtout où notre association qui a décidé de vivre quand même, ne retrouvera plus, momentanément je l'espère, ses réunions dans la maison hospitalière des Petits Frères de Marie. Dieu, dans sa sagesse, en a décidé autrement, nous nous inclinons devant sa volonté sainte, mais nous voulons garder de notre ami le souvenir impérissable et nous rappeler toujours de ses mérites nombreux, de ses vertus exemplaires.

Que la vie si digne du défunt soit dans la mesure du possible, une consolation pour son épouse, pour ses chers enfants, pour toute sa famille.

Nous adressons, mon cher Cordonnier, que ta toute proche de Dieu d'un repos bien mérité, et, au nom de tous tes amis de Beaucamps, je te dis avec confiance : Au revoir.

M. Alexandre Crespel, maire de La Bassée et vice-président du Comice agricole de Lille, au nom des maires du canton, et du Comice, salue à son tour le vaillant qui s'en va et lui adresse le suprême adieu, en termes éloquents.

Il rappelle qu'il fut un des membres les plus anciens et les plus fidèles du Comice, un ami de bon et de justesse. Il dit combien son accueil était facile et son abord bienveillant : « Le matin même de sa mort, dit-il, je recevais encore de lui une lettre affectueuse et pleine d'entrain dans laquelle il me faisait part de ses espérances et de ses craintes pour la journée qui commençait. Il quelques heures après, un mal brutal l'avait terrassé et ravi. »

En terminant il souhaite à la famille que tous ceux qui ont connu le cher défunt le pleurent d'un même cœur et que tous gardent pieusement son souvenir comme celui d'un homme de bien et d'un grand dévouement à la cause de l'ordre et à la cause de la religion.

La Séquestration d'Hellemmes

AFFAIRE HOUTRE

contre sa femme, le docteur Huart, et Krebs, maire d'Hellemmes

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 5 mai

Présidence de M. Dassonville

Cette grave affaire a occupé une bonne partie de l'audience d'hier. Rappelons brièvement les faits : M. Henri Houtre, épicier à Hellemmes était en désaccord avec sa femme depuis quelque temps, lorsque le 7 janvier celle-ci soutenant que son mari était fou furieux, alla voir le citoyen Krebs, maire d'Hellemmes et lui demanda d'interner Houtre. Le maire répondit de revenir avec un certificat médical ; le docteur Huart ayant fourni la pièce à Mme Houtre, le maire, le même jour dans la soirée, attira Houtre à l'hôpital Saint-Sauveur, sous le prétexte flatteur que le fils Houtre y était tombé malade et y fit mettre le malheureux en observation. Le docteur Patoir, spécialiste de l'hôpital, examine Houtre le 10 janvier, conclut de suite à sa mise en liberté et le fit délivrer le 14.

Dans l'intervalle, la femme Houtre avait fait vendre tout le mobilier.

Les voisins, indignés de ces procédés, avaient porté plainte au Procureur et à la Préfecture. Deux enquêtes, administrative et judiciaire, faites parallèlement, établirent que Houtre n'était pas fou au moment de son internement.

C'est dans ces conditions qu'il réclame à sa femme Léonie Vandamme, au docteur Huart et au citoyen Krebs, 15.000 francs de dommages-intérêts.

LES PLAIDOIRIES

Houtre a pour avocat Me Delepoulle, pour avoué Me Bulteau ; Me Eycken représente les défendeurs, il est assisté de MMes Gedron et Desmazières, avoués.

La responsabilité de Mme Houtre

Le demandeur soutient que sa femme a agi méchamment pour se débarrasser de lui, que déjà le 4 janvier elle lui avait lancé du poivre à la figure, qu'une lampe à pétrole par lui tenue à la main étant tombée, elle chercha à faire croire qu'il avait tenté de mettre le feu à la maison. Actuellement, les époux plaident en séparation.

La femme répond que son mari est un alcoolique, qu'il l'a mise à la porte et menacée de mort, qu'en tâchant de l'enfermer, elle a usé d'un droit de défense légitime.

Contre le docteur Huart

Le président, dit Houtre, a commis une faute lourde en attestant le 7 janvier que j'étais fou, alors qu'il ne m'avait pas visité depuis le 18 décembre 1903 ; il me connaissait mal n'étant pas mon médecin habituel ;

La loi de 1838 ne permet pas d'interner en vertu d'un certificat remontant à plus de quinze jours, en toute cas le docteur devait mentionner sur son certificat que le diagnostique par lui formulé le 7 se référait à une observation remontant au 18 du mois précédent.

Le docteur Huart répond que son diagnostic relève de la science médicale, et non des tribunaux, qu'en admettant qu'il se soit trompé, il faudrait fait de bonne foi, et aurait accomplit son devoir en signalant, dans l'intérêt du public, ce qu'il croyait être la vérité.

De reste, son diagnostic a été confirmé par son confrère le docteur Meeson. A quoi le demandeur répond en priant le tribunal de rejeter du débat le certificat Masson, comme produit en violation du secret professionnel.

Les agissements du citoyen Krebs

Le maire d'Hellemmes fuit le débat : il prétend que les tribunaux administratifs seraient seuls compétents pour apprécier ses actes, accomplis dans l'exercice de ses fonctions de maire.

L'avocat de Houtre répond que la faute personnelle commise par un administrateur, même dans l'exercice de ses fonctions, relève des tribunaux judiciaires, qu'en toute pas, Krebs n'était point dans l'exercice de ses fonctions.

L'article 19 de la loi de 1838 n'autorise en effet l'intervention du maire que si un aliéné est un *péril imminent* et compromet la sécurité publique : en dehors de ces cas, le Préfet seul est compétent pour ordonner l'internement, en vertu de l'article 18.

L'avocat détaille les circonstances de la séquestration : première visite de Mme Houtre à Krebs le 7 au matin ; deuxième visite à 11 heures ; faux télégramme adressé par Krebs à Houtre, signé d'un nom fantaisiste, l'avisant que son fils est malade à l'hôpital Saint-Sauveur ; et seulement dans la soirée, départ de Houtre, libre, seul, à pied, dans l'obscurité, accompagné seulement d'un cantonnier, pour l'hôpital. Tout cela démontre que Krebs ne croyait pas Houtre dangereux pour la sécurité publique. C'est *folie* que d'agir ainsi avec un *fou* constituant un péril *imminent* pour la société.

Krebs fait enlever la clef de Houtre, afin de permettre à sa femme de vendre le mobilier. Quand l'affaire éclate, il déchire le télégramme, et s'emploie à délivrer le malheureux avec moins de succès que pour son internement.

Il prétend avoir ordonnée mise en observation sur le vu du certificat du docteur Masson ; ce certificat est daté du 21 janvier 1904, quatorze jours après son internement.

Me Eycken soutient qu'il n'y a pas de faute personnelle distincte de l'acte administratif du maire ; que son client an envoyant le faux télégramme a employé un prétexte habile pour amener en douceur la mise en lieu sûr d'un individu qu'il croyait dangereux puisque le certificat médical l'affirmait.

Le Tribunal met l'affaire en délibéré pour jugement être rendu dans 8 jours.

L'ASTHME & LE CATARRHE

à l'Académie de Médecine

Le savant médecin G. Sée a démontré qu'il existe diverses sortes d'asthme : l'asthme bronchique ou catarrhe, l'asthme nerveux et l'asthme cardiaque, tous caractérisés par des accès d'oppression, d'étouffement, de suffocation, de toux. Ajoutons que le seul remède soulageant toujours rapidement et guérissant progressivement est la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 3 fr. 10 adressé à Louis Legras, 150, boulevard Magenta, à Paris.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 5 mai 1904

Présidence de M. Gée, vice-président

A propos de bulletins

Charles Détrebel, 28 ans, couvreur à Tourcoing, rue du Heimut, et Henri Beuduin, rempailleur de chaises, rue Achille-Testelin, 5, portaient le 1er mai 1904 des bulletins de la fête radicale à Tourcoing.

Trois collectivistes, titulaires de nombreuses condamnations, Charles Depraeter, 34 ans, journalier, Henri Monceau, 32 ans, couvreur, et Walter Vandestein, 28 ans, peigneur, voulurent seul les empêcher.

Ils les frappèrent à coups de poing. Détrebel fut mordu par l'un des forcenés, qui criaient : « Cochons de blancs ! sales blancs ! »

On est intéressé de « blancs » de quelqu'un : mais pour les bulletins du nocturne Bron et d'entendre traiter de blanc, c'est vexant.

Le brigadier Léphat accourut au bruit de la dispute : déjà il avait vu à intervenir pour faire sortir les trois prévenus d'un cabaret, où ils faisaient du tapage : sa seconde intervention fut très mal accueillie : « Voyez, tu ne devrais pas nous arrêter. Fainéant ! » lui crièrent-ils.

Et quand le brigadier voulut les emmener, deux d'entre eux, Depraeter et Monceau, se rebellèrent. Monsieur vint retirer Depraeter des mains de l'agent. Depraeter en profita pour se laisser tomber à terre, afin de n'être pas entraîné jusqu'au poste. Vandestein, qui avait frappé les deux porteurs, ne se livra à aucune violence sur le policier.

Les déplorables antécédents des prévenus leur valent : à Depraeter et Monceau 40 jours, à Vandestein 20 jours de prison.

Un homme d'équipe qui aime le genièvre

J... X... est homme d'équipe de la Compagnie du Nord, à la gare Saint-Sauveur, à Lille. Il a 32 ans et n'a jamais été condamné.

Un matin, vers quatre heures, on entendit du bruit dans un wagon de marchandises en stationnement. Le surveillant Dupont y monta, tandis qu'une ombre se sauvait par l'autre porte ; on constata qu'un fût de genièvre contenu dans le wagon avait été mis en perce au moyen d'une vrille, et qu'une certaine quantité de liquide avait disparu.

Peu après, le surveillant vit à 25 mètres de la voie X... qui semblait chercher des manœuvres. On trouva dans sa poche une vrille.

Dans ces conditions, malgré ses dénégations, et après plaidoirie de Me Rajat, X... encourt 40 jours avec sursis et 25 fr. d'amende.

Entravée à la liberté du travail

Léon Thooft, 19 ans, tisserand où soi-disant tel à Croix, est un habitué de la correctionnelle devant laquelle il a déjà comparu 8 fois, malgré son jeune âge, et où il a encouru 8 peines de 3 mois de prison. Ce peu recommandable individu a, le 13 avril, porté des coups de tête, de poing et pied à Théophile et Albert Vanderbarck aînés qu'à Marie Mus, tous trois ouvriers tisserands qui rentraient au travail à l'usine Williams, à Wasquehal.

Ernest Noyelle, 22 ans, tisserand à Croix, frappe aussi à coups de poing les travailleurs et leur lança des briques. Ou a inculpé également du sieur Alphonse Lemaire, 20 ans, tisserand à Wasquehal, que défend Me Delesalle ; deux témoins viennent affirmer qu'il n'a rien fait.

Thooft se montre d'une rare violence, injuriant les témoins, tout en protestant de son innocence : il a une dosse tête que l'on n'aimerait pas rencontrer à onze heures du soir dans un coin écarté.

Sa défense est originale : « Si je veux empêcher les autres de travailler, dit-il, c'est que je suis signalé aux patrons comme socialiste, et après « une demi jour » on me renvoie de « tous les ateliers ».

Le Président lui fait remarquer que ses antécédents dénotent un mauvais sujet : « Mes condamnations ne sont pas écrites sur ma figure » répond-il.

Le Président. — Mais il est probable que vous êtes aussi mauvais ouvrier que mauvais citoyen ; si on vous met à la porte après d'aussi courts essais, c'est qu'on apprécie vos défauts.

Thooft encourt 15 jours de prison. Son père est déclaré civilement responsable ; Noyelle encourt 25 francs avec sursis ; Lemaire est acquitté.

Bis repetita

Encore un affaire de grèves ; on y retrouve Thooft, avec un sieur Cyrille Parent, marchand de charbons à Tourcoing, et un sieur Henri Tuin, tisserand à Croix.

Un brave monteur de chaînes, Martin Gœman, habitant rue du Labyrinthe à Tourcoing, ayant refusé de faire grève, vit sa maison envahie par une bande d'individus qui enfoncèrent la porte, menacèrent de tuer Gœman, et saccagèrent l'habitation.

Du moins, c'est ce que l'enquête avait établi : les témoins avaient reconnu les trois inculpés dans cette bande.

Mais à l'audience, probablement par peur de la tribune socialiste, les langues les mieux déliées devant la Commissaire de police sont devenues inertes ; et à part Parent, les témoins ne reconnaissent plus personne.

Parent remuéllé 3 jours avec sursis et les deux autres sont acquittés.

Trop d'impôts

Victor Roussel, cabaretier à Roubaix, trouvant les licences trop fortes, fonda une ligue des débitants pour obtenir leur diminution. Il réunit plus de 2500 adhérents, chacun versa 0.25 pour les frais de l'œuvre. Le comité provisoire approuva la gestion de Roussel, et lui alloua une indemnité de 7 fr. par jour pour ses frais et démarches, mais la commission définitivement constituée refusa de ratifier cet engagement et ne voulut lui donner plus de 5 fr. par jour. Il refusa de se dessaisir du surplus de la somme, soutenant qu'elle lui était légitimement due. D'où plainte en abus de confiance. Le tribunal estime qu'il y a là un simple débat civil, sans aucune idée de détournement, et acquitte Roussel.

BELGIQUE

LE CRIME DE LEERS-NORD

Au Parquet

C'est M. Devaine qui doit s'occuper du cas de Vanwinsberghe, un des auteurs soupçonnés de ce crime.

Le juge d'instruction a interrogé l'inculpé dans la soirée de jeudi.

Vanwinsberghe, au cours de l'interrogatoire, a reconnu qu'il avait fait la noce avec Moulard ; il ne se rappelle pas s'être rendu chez la victime. Il nie en tous cas toute participation au crime.

Une confrontation interrationale aura lieu dans quelques jours.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : » » .60 .. ; Eu pain n° 1 : 59 fr. n° 3 : » » ; Cuite 1er jet : 23 50 à » » » 50 » » à » » »

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. : 66 » ... »

Cotation de Cambrai

LILLE, 4 Mai.

Disponible. Récolte 1903 : 16.00 à .....

Récolte 1904 : oct.-nov.-déc., 16.25 à .....

Arras, 5 Mai. — Graines : Colza nouveau et graine forte gras. — Vesces : 22 kilomètre vendus de 2.10 à 2.40 le kil. vivant. — Pois : 27 amends, vendus de 0 65 à 0 90 le kilo vivant.

Paris, 4 Mai.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — La raffinerie est réservée dans ses offres et tient ses prix fermement ; la demande reste active de la part de la consommation.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques :

En cartons de 5 kil. rangés	60 ..	à 62 50
» 1 kil.	61 50	63 ..
En tubes de 20 à 50 kil.	50 50	51 ..
» 20 à 30 kil.	61 ..	61 50
» 10 kil.	61 50	62 ..
Raffinés en pains	57 50	58 ..

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, 31 à ... les 100 kil.

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gros déchets	34 50	35 50
Irreguliers	55 ..	56 ..
Petits déchets	54 50	55 50
Sucres en poudre	34 ..	35 ..
Semoules (suivant finesse)	57 50	58 50
Glaces	57 50	58 50
Cristallisés extra acquittés	68 75	... ..
— en poudre	64 75	... ..

LE HAVRE, 4 Mai.

Saindoux, en francs par 100 kilos. — Soutenus.

Wilcox, mai	62,50	
— juin	62,75	
— juillet	63	
— août	63,25	
— septembre	63,50	
— octobre	64	
—	.....	

Pétrole, en francs par 100 kilos. — Invariable.

Disponible	19,75
Courant	19,75
Juin	20,..
Juillet	20,..

HALLE AUX BLÉS

PARIS, le 4 avril.

Blés indigènes. — Les offres restent abondantes en blés de qualité ordinaires ; elles sont assez bien pour les sortes supérieures. L'ensemble du marché est lourd, car la demande de la meunerie est très calme, et pour vendre il faut faire une concession de 25 centimes sur les prix de mercredi-dernier. On cote de 20.50 à 21.25, gares d'arrivée Paris, suivant qualité.

Voici les prix tenus gares de départ : Berthe, et Mayenne, 19,75 à ...,.. ; Anjou, 19,75 à 20,25 ; Poitou, 19,50 à 19,75 ; Touraine, 20,.. à 20,25 ; Beauce, 20,.. à 20,25 ; Centre, 20,.. à 20,25 ; Brie, 20,50 à 20,75 ; Soissonnais, 19,75 à 20,.. ; Champagne, 20,.. à 20,25 ; Bourgogne, 20,.. à 20,25 ; Bourbonnais, 20,.. à 20,25 ; Lorraine, 20,.. à 20,25 ; Oise, 19,50 à 20,.. ; Nord, 19,75 à 20,25 ; Eure, 20,.. à 20,25, les 100 kilos.

Seigle. — Prix en baisse.

On cote : 8 cases, 12,.. à 12.25 ; gros son, 12.75 à 13,..

Seigles. — Rares et bien tenus.

On cote 15,.. à 15.25, gares d'arrivée, Paris.

Avoines. — Calmes dans toutes les directions.

On cote : grises de Beauce, 14.25 à 14.50, rouges de l'Eure et d'Etampes, 13.75 ; blanches, 13.50 ; noires, 14,25 à 15,.., gares Paris.

Orges. — Tout à fait délaissées.

On cote : orges de brasserie, 13.75 à 14.50, départ ; orges de mouture, 13.75 à 14.50.

Escourgeons. — Calmes. On cote 16.50 à 17,..., gares de départ.

HOUBLONS

Alost, 30 Avril.

La baisse a fait de nouveaux progrès pendant le courant de cette semaine et les transactions ont été de moins importance. Les détenteurs de houblon d'Alost de la dernière récolte, sont de plus en plus disposés à faire des concessions sérieuses, mais le but de pouvoir écouler quelques ventes et de diminuer ainsi leur stock qui est relativement important ; mais les acheteurs montrent très peu d'empressement à effectuer un achat quelconque prévoyant une baisse ultérieure dans les prix.

Les cotations pour marchandises disponible varient de 147.50 à 150 fr. tandis que livraison sur époque plus éloignée les détenteurs sollicitent des offres 140 à 145 fr. les 50 kilos.

Le houblon d'Alost de la prochaine récolte livraison octobre-novembre huit marques de contrat reste coté à 75 fr.

L'état de nos plantations reste par continuation très satisfaisant.

Le temps pendant cette semaine ayant été favorable aux travaux préliminaires dans les houblonnières, les planteurs ont déjà pu commencer la pose des perches, travail qui sera terminé si nous conservons une bonne température.

LES DRAGÉES de Santé DUBUS

honorées de 7 médailles d'or et de 2 diplômes d'honneur et de grand prix, en récompense de leur valeur, convinssent au bon fonctionnement de l'estomac et des voies intestinales. Elles sont recommandées dans la constipation, les maux de tête, les douleurs, les migraines, les digestions difficiles, etc.

Chaque boîte contient cent Dragées et coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies, et au dépôt central, Ancienne Pharmacie Delezenne, 7, rue des Arts, à Lille.

Observation : Le succès de cette spécialité a fait naître de nombreuses imitations. Ne vous laissez pas tromper, la seule véritable marque porte le nom Dubus sur l'étiquette et la bande de garantie de chaque boîte.

DENTIFRICES des Rev. PP. BÉNÉDICTINS de SOULAC

A. Seguin, Bordeaux.

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

Exp. Univ. Paris 1900

LES CONQUÊTES DE LA SCIENCE. — Un savant Docteur vient de découvrir le remède qui guérit désormais, d'une façon absolue, la *Tuberculose* et toutes les *affections des Bronches* et du *Larynx* sans exception ; c'est l'Hélix Héroïque du Dr Burg qui a, de plus, la propriété inappréciable d'arrêter au quelques minutes les toux les plus rebelles. Demander à M. Nogués, 7, rue du Temple, Paris, la brochure qui sera envoyée gratis et franco. — Echantillon f. 0 f. 75.

Les PILULES GOBERT dit « FRANC-CAISNE » purifient le sang, donnent de l'appétit ; elles purgent doucement et sans coliques, guérissent jaunisse, rhumatismes, apoplexies, migraines, 1 fr. la boîte. *Pharmacie Centrale*, 26, rue Esquermoise, Lille.

BANYULS TRILLES

APÉRITIF AU QUINQUINA

LE SEUL RECOMMANDÉ PAR MM. LES MÉDECINS

Dans tous les Cafés, les bons Restaurants, les principales Epiceries et chez tous les Entrepositaires

Exiger l'étiquette sur la Bouteille

VOUS TOUSSEZ ? Le SIROP GOBERT est le meilleur et le plus efficace des Pectoraux. *Pharmacie Centrale de Lille, 26, rue Esquermoise.*

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on apprécie le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 6, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 5 MAI 1904

Dernière jouissance	CHARBONNAGES	Cours de la veille	Cours du jour
1 mars 1904	Amercœur	2960 ..	.....
6 août 03	Anderlues	775 ..	780 ..
1er juil. 01	Arsimont	160 ..	.....
4 avril 99	Bernissart	812 50	412 ..
8 avril 04	Bois d'Avroy	420 ..	420 ..
11 avril 04	Bonne Espérance	1816 ..	.....
16 oct. 03	Borinage Central	757 50	.....
15 avril 04	Charb. Belge	494 50	.....
1er mai 03	Chevalière à Dour	1274 ..	.....
6 mai 03	Concorde	1285 ..	.....
1er mai 03	Courcelles (Nord)	1650 ..	1760 ..
	Croyère	120 ..	.....
15 avril 04	Dabibush	1195 ..	1160 ..
6 août 03	Espérance, B. F.	735 ..	725 ..
1er mai 03	Fontaine Lévêque	1105 ..	1180 ..
	Furstenberg Cap.	72 50	.....
	Furstenberg Div.	80 ..	.....
15 avril 04	Gouffre	1400 ..	.....
17 nov. 03	Grand Buisson	877 50	.....
31 déc. 03	Gr. Machine à Feu	3760 ..	3765 ..
15 mars 04	Grand Mambourg	500 ..	.....
15 juin 1900	Haine S. Pierre	828 50	.....
1er mai 03	Hasard	870 ..	.....
6 oct. 03	Hornu	1685 ..	2865 ..
2 nov. 03	H. Unies de Charl.	287 50	288 50
1er oct 03	La Haye	1095 ..	.....
31 mars 04	Levant du Flénu	4300 ..	.....
15 avril 04	Marchienne	800 ..	805 ..
1 février 04	Marlemont	2050 ..	.....
2 nov. 03	Noël Sart culpart	1619 50	1515 ..
2 juin 03	Nord de Charleroi	2300 ..	2300 ..
3 août 03	Patience Beaujoi	1361 ..	.....
1 mars 04	Produits au Flénu	4300 ..	.....
2 juin 03	Réunis de Charl.	1355 ..	.....
1er mai 03	Sacré Madame	2805 ..	2805 ..
25 sept. 03	Trieu Kaisin	825 ..	825 ..
	ZINC		
2 juin 03	Asturienne	5747 50	.....
3 nov. 03	Austro Belge	885 75	885 ..
1 nov. 03	Bleiberg	1780 ..	1117 ..
31 déc. 1903	Nouv. Montagne	380 ..	.....
10 nov. 03	Vieille Montagne	714 50	724 ..
1er mai 03	Zincs de Silésie	1945 ..	.....
	MÉTALLURGIE		
2 nov. 03	Aachener	6740 ..	.....
[illegible]	Angleur	[illegible]	[illegible]
16 juillet 03	Brignole	252 ..	444 ..
2 nov. 03	Cockerill	1775 ..	1770 ..
14 déc. 03	Ougrée-Providence	1790 ..	1800 ..
15 mai 99	Nicolaïef	185 ..	194 ..
3 août 03	Dugnis	1520 ..	1527 ..
	Providence Russe	150 75	157 ..
20 déc. 1900	Russo-Belge	1820 ..	1120 ..
2 nov. 03	Sarrebruck	7787 50	7750 ..
	DIVERS		
	Rente 3 %	99 [illegible]	99 [illegible]
	Bruxelles	207 75	208 ..
	— maritime	97 ..	.....
	Anvers	105 75	105 75
	— Prod.	90 ..	90 ..
	Gand	84 ..	84 ..
	Congo, Lots	78 ..	80 25
	Métropolitain	641 ..	.....
	Banque Nat. crd.	4135 ..	4150 ..
11 juillet 03	Lodz (C. del. man.)	287 50	.....
	Katanga	351 25	.....

Cours transmis par le Comptoir de Change, 24 bis, rue Esquermoise, LILLE. 11, rue Gambetta, DOUAI.

C. Boulin.

BOURSE DE LONDRES

6 Mai 1904	Cours précédent	Cours actuel
Consolidés	81 7/8	82 7/8
Extérieure	81 3/4	81 3/4
Turc (série D)	81 3/4	81 3/4
Banque ottomane	13 1/4	13 1/4
Rio Tinto	29 3/8	29 3/8
Consolid. Goldfield	6 9/16	6 9/16
East Rand	7 7/8	7 7/8
Rand mines	19 9/16	19 9/16
Chartered	1 1/8	1 1/8
Robinson Gold	9 7/8	9 5/8

Imp. de la Croix du Nord, 15 r. d'Angleterre Lille. — Le Gérant : Ch. Vasse.

BOURSE DE LILLE

DU 5 MAI 1904

Cours transmis par le Comptoir de Change, C. BOULIN 24 bis, rue Esquermoise, LILLE et 11, rue Gambetta, DOUAI.

OBLIGATIONS	Cours précédent	Cours du jour
Nord 1870	116 »	»»» »
— Bons 1888	500 »	»»» »
— — 1898	451 »	»»» »
Douai 1891	511 25	»»» »
— 1895	500 »	»»» »
Roubaix-Tourc	48 25	»»» »
— — 1898	450 »	»»» »
Roubaix 1892	496 »	»»» »
Tourcoing 1903	490 »	»»» »
Armentières 1886	503 »	»»» »
Valenciennes 1891	500 »	»»» »
Mines de Béthune 1877	400 »	»»» »
— Douarges 1884	507 »	»»» »
— Drocourt 1894	509 50	»»» »
— Escarpelle 1894	512 »	»»» »
— Marles 1898	506 »	»»